



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental

HAUT-RHIN

Extrait des délibérations de la Commission permanente

N° CP-2019-11-7-1
Séance du vendredi 6 décembre
2019

SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT CULTUREL ET AU PATRIMOINE

Présidence de : M. Rémy WITH

PRESENTS :

M. BIHL, Mmes BOHN, DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. VOGT.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. ADRIAN donne procuration à Mme SCHMIDIGER.
M. COUCHOT donne procuration à M. BIHL.
M. DELMOND donne procuration à M. JANDER.
M. FERRARI donne procuration à Mme LUTENBACHER.
Mme JENN donne procuration à Mme BOHN.
M. HABIG donne procuration à M. GRAPPE.
Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental donne procuration à M. WITH.
Mme Betty MULLER donne procuration Mme MARTIN.
M. MUNCK donne procuration à M. STRAUMANN.
Mme RAPP donne procuration à Mme PAGLIARULO

La Commission permanente du Conseil départemental,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,

VU l'article L 1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales selon lequel la compétence en matière de culture est partagée entre tous les niveaux de collectivités,

VU la délibération du Conseil Général n° CG-2014-1-7-1 du 24 janvier 2014 relative aux dispositifs de soutien en faveur du Développement Culturel,

VU la délibération de la Commission permanente n° CP-2017-7-7-3 du 7 juillet 2017 relative au soutien au développement culturel et au patrimoine, approuvant la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens pour la création d'un centre de ressources Culture et Handicap 2017-2019,

- VU la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens pour la création d'un centre de ressources Culture et Handicap 2017-2019 entre le Département du Haut-Rhin, l'Etat, le Département du Bas-Rhin, la Ville de Sélestat et l'APEI Centre Alsace signée le 27 octobre 2017,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-4-12-3 du 1er septembre 2017 relative aux délégations du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2018-6-7-1 du 14 décembre 2018 relative à la politique de la culture et du patrimoine,
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental n° CP-2019-5-7-2 du 17 mai 2019 relative au soutien au développement culturel et au patrimoine, approuvant la convention de partenariat et de financement 2019 en faveur de la Comédie de l'Est,
- VU la convention entre le Département du Haut-Rhin et la Comédie de l'Est pour le versement d'une subvention de fonctionnement en 2019 signée le 23 mai 2019,
- VU le règlement financier du Département du Haut-Rhin,
- VU l'avis favorable de la Commission de la Culture et du Patrimoine lors de sa réunion du 5 avril 2019 et du 6 décembre 2019,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la convention de partenariat avec l'association Comédie de Colmar ainsi que l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens pour la création d'un centre de ressources Culture et Handicap signée le 27 octobre 2017 avec, notamment, l'association Les Amis et Parents d'Enfants Inadaptés du Centre Alsace, joints en annexes 1 et 2 à la présente délibération et autorise la Présidente du Conseil départemental à les signer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité